Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260605-2026060501-DE

POMMERIT le Vicomte
PAÑVRID AR BESKONT

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

DATE de CONVOCATION
Le 28 MAI 2026

DATE D'AFFICHAGE

05/06/2026

EN EXERCICE **19**

PRESENTS **15**

VOTANTS **19**
(4 PROCURATIONS)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2026 06 05 01

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX** Le cinq juin à onze heures, trente minutes
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire

Etaient présents : MM BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BISSON Cyril, BROCHEN Annie, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, HENRY Alain, JACQ Claudie, LE BIANIC Myriam, LE SAINT Florence, LEVACHER Jean-Christophe, PARANT Katell, PEYRICHOU Yves, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : BARS Gilles (procuration à JACQ Claudie), EVEN Olivier (procuration à HENRY Alain), MENGUY Stéphane (procuration à BELLEGOU Anne), RAISON Muriel (procuration à CABIOCH QUEMENER Daniel),

Madame Anne BELLEGOU a été nommée secrétaire de séance.

DESIGNATION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS
EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection de sénateurs ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 mai 2026 fixant pour chaque commune le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026,
Dans les communes de plus de 1000 habitants, les délégués et les suppléants sont élus séparément au scrutin majoritaire à deux tours,
Selon l'arrêté préfectoral, 5 délégués et 3 suppléants sont à élire pour la commune de Pommerit Le Vicomte,

- Composition du bureau électoral :

Madame La Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM/Mmes Sylviane CORREC, Daniel CABIOCH QUEMENER, Jean-Christophe LEVACHER et Katell PARANT
La présidence du bureau est assurée par Mme La Maire.

- Election des délégués :

Une liste déposée et enregistrée : la liste nommée « Agir pour demain » et composée par :
Délégués : Florence LE SAINT, Yves CARRE, Martine BEAUCAMP, Alain HENRY, Anne BELLEGOU
Suppléants : Yves PEYRICHOU, Katell PARANT, Daniel CABIOCH QUEMENER

Madame la Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260605-2026060501-DE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19

A obtenu : 19 voix la liste « Agir pour demain »

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Florence LE SAINT

La Secrétaire
Anne BELLEGOU